

Séance publique du 16 décembre 2002

Délibération n° 2002-0890

commission principale : déplacements et urbanisme

commune (s) : Bron

objet : **Place Baptiste Curial - Avenue Camille Rousset - Requalification - Individualisation d'autorisation de programme**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'organisation territoriale - Urbanisme territorial "est"

Le Conseil,

Vu le rapport du 28 novembre 2002, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La requalification de l'avenue Camille Rousset et de la place Baptiste Curial à Bron sont deux opérations inscrites à la programmation pluriannuelle d'investissement 2002-2007, au titre des déplacements pour l'avenue Camille Rousset et au titre de la centralité pour la place Baptiste Curial.

L'aménagement de l'avenue Franklin Roosevelt intégrant la ligne de tramway T2 a permis au centre de Bron de disposer d'un espace public majeur. Il s'est inscrit dans une stratégie urbaine d'ensemble qui consiste à épaissir le centre de Bron et à lui donner une profondeur. En cela, la requalification de l'avenue Camille Rousset constitue une nouvelle étape de cette stratégie et doit permettre d'articuler, avec l'avenue Franklin Roosevelt, les différentes pièces urbaines du centre.

A l'extrémité "est" de l'avenue Camille Rousset, la place Baptiste Curial correspond au site originel du vieux bourg de Bron dont l'église Saint-Denis constitue un témoignage. Elle est composée d'une place haute essentiellement dédiée au stationnement et d'un carrefour dont les caractéristiques routières sont devenues inadéquates à l'évolution du contexte urbain. En effet, l'achèvement de la ZAC des Jardins du Fort, située en façade sud de la place, appelle une mise à niveau de la qualité générale de l'espace public et des voiries adjacentes.

Des études préalables ont permis de définir les objectifs et les éléments de programme de ces aménagements.

En raison du lien entre ces deux projets, dans un souci de cohérence et d'efficacité de mise en œuvre simultanée, il a été proposé de les regrouper en une seule opération.

Le présent rapport propose de mener les études permettant d'affiner les coûts, les scénarios et le calendrier de l'opération, de procéder aux acquisitions foncières nécessaires et d'individualiser l'autorisation de programme correspondante.

Les objectifs attendus de la requalification de ces deux espaces sont les suivants :

- place Baptiste Curial :

- . doter la place haute des qualités propres à un espace public à l'échelle villageoise,
- . redonner aux piétons des espaces de circulation et de détente confortables,
- . mettre en valeur l'église Saint-Denis par le dégagement d'un parvis planté,
- . intégrer le marché dans la partie centrale de la place,
- . libérer le cœur de la place tout en proposant une offre de stationnement adaptée aux besoins d'un pôle commercial attractif,

- . valoriser et optimiser l'offre de stationnement dans un périmètre proche,
- . supprimer la voie passant devant l'église,
- . organiser les mouvements dans le seul carrefour Rousset-Curial ;

- avenue Camille Rousset

- . assurer une continuité sécurisée des itinéraires cyclables,
- . assurer la visibilité réciproque des vélos et des automobiles,
- . sécuriser le franchissement par les vélos des carrefours et des entrées charretières,
- . garantir de bonnes conditions d'entretien de la voie dédiée aux vélos,
- . modérer la vitesse des automobiles,
- . réduire les emprises de voirie,
- . faciliter et sécuriser les traversées piétonnes,
- . faciliter la circulation des bus,
- . réorganiser le stationnement en répondant aux besoins du commerce,
- . affirmer l'identité des différentes séquences urbaines qui rythment l'avenue,
- . permettre la plantation d'arbres d'alignement.

Compte tenu des surfaces concernées (environ 23 000 mètres carrés), le coût total de l'opération devrait être compris entre 6 et 7 M€. Cette première estimation serait précisée à l'issue du concours de maîtrise d'œuvre.

Il s'agit aujourd'hui, dans un premier temps, de procéder aux acquisitions foncières, aux études de faisabilité, à l'élaboration du programme du concours de maîtrise d'œuvre et au lancement de ce concours pour un montant global estimé à 1 200 000 € répartis comme suit :

| | |
|--------------------------------------|-------------|
| - AMO et BET (études de faisabilité) | 100 000 € |
| - acquisitions foncières | 700 000 € |
| - indemnisation du concours | 100 000 € |
| - maîtrise d'œuvre de conception | 300 000 € |
| | <hr/> |
| total | 1 200 000 € |

Circuit décisionnel : ce projet a fait l'objet d'un avis favorable du multipôle le 8 juillet 2002 et du Bureau restreint le 9 septembre 2002 ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve le lancement des études et acquisitions foncières nécessaires à la requalification de la place Baptiste Curial et de l'avenue Camille Rousset à Bron.

2° - L'opération Bron Rousset-Curial inscrite à la programmation pluriannuelle d'investissement 2002-2007 fera l'objet d'une individualisation partielle de l'autorisation de programme déplacements urbains pour un montant de 1 200 000 € en dépenses, selon l'échéancier prévisionnel de crédits de paiement suivant : 400 000 € en 2003, 600 000 € en 2004 et 200 000 € en 2005.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,